COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2024 à 20H30

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 04 juillet 2024, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Avenant bâtiment communal;
- 2) Prêt bâtiment communal
- 3) Décisions Modificatives.
- 4) 14 juillet 2024
- 5) Acquisition parcelle.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents à l'exception de M. David OBERT, M. Éric DELPLANQUE, Mme Thérèse MERLIER et M. Olivier CIVIERE, excusés ; et M. Olivier FREEL et M. Stéphane COANON. Est élu secrétaire de séance Mme Anne-Sophie ROHART.

1) AVENANT BATIMENT COMMUNAL

Dans le contexte des intempéries, le chantier a pris des retards divers. L'achèvement de chantier prévu initialement pour fin septembre sera décalé, pour une fin au plus vite.

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à une modification de la porte côté local associatif, un avenant avec la société MNBA doit être pris. Cet avenant représente 13,36 % du montant du marché, il convient donc qu'il soit validé par le Conseil : Montant de la plus-value : 5 140,28 € HT.

Nouveau montant Total du Marché pour la scté MNBA : 43 621,37 € HT.

2) PRÊT BATIMENT COMMUNAL

Après étude du budget communal et des subventions accordées pour les travaux, un prêt de 100 000 € est nécessaire afin de boucler le financement des travaux de l'atelier. Deux banques ont répondu à notre demande : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, avec les taux suivants pour une périodicité de remboursement trimestrielle :

	10 ans		15 ans		20 ans	
	Taux	Coût	Taux	Coût	Taux	Coût
Caisse d'Epargne	T 4,19 %	22 924 €	T 4,33 %	36 488 €	T 4,44 %	51 405,60 €
Crédit Agricole	T 4,07 %	22 227,59 €	T 4,11 %	34 469,40€	T 4,19 %	48 178,10 €

Après avoir étudié les offres, les conseillers optent pour l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 100 000 € sur 15 ans avec remboursement trimestriels, au taux de 4,11%. Les frais de dossier s'élève à 200 €.

3) DÉCISIONS MODIFICATIVES

- DM 01 : Atelier communal :

Afin d'intégrer le prêt et l'avenant pour le bâtiment communal, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : a 023 virement à l'investissement : + 7 413,66 €

a 66111 : intérêts prêts : + 1 027,50 €

Recettes d'investissement : a 021 virement du fonctionnement : + 7 413,66 €

a 1641 prêt : + 100 000 €

<u>Dépenses d'investissement</u>: a 231-000 : immobilisations corporelles : + 106 200 €

a 1641-00 : emprunts : + 1 213,66 €

- DM 02: travaux voirie inondations:

Afin d'intégrer les travaux de réparation des voiries suite aux inondations, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u> : a 615231 Entretien réparation de voirie : + 360 720 € Recettes de fonctionnement : a 74718 : autres participations Etat : + 325 600 €

- DM 03 : Ajustement budget :

Afin d'ajuster le budget pour les dépenses d'entretien de terrain suite à l'arrêt de l'entreprise de M. LASAGESSE; et d'ajouter une dépense imprévue d'électricité (rappel sur un compteur inconnu), le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit:

Dépenses de fonctionnement : a 60612 : Energie/électricité : + 5000 €

a 611 : Contrat de prestations de service : + 2000 €

a 61521 : entretien terrain : - 2 000 €

6) 14 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal organise une fête avec jeux sur le terrain communal attenant à la salle des fêtes. Au menu : brochettes mouton ou dinde pour les adultes ; enfant saucisses et/ou merguez / tomates provençales / frites / dessert /café

L'apéritif est offert : 1 Pom'tion (rhum/ jus de pommes) + 1 morceau de pain avec saucisse ou merguez.

Le tarif des repas est fixé à : 12€ / adulte, et 6€ / enfant de 6 à 12 ans (gratuit pour les moins de 6 ans).

Tarif des boissons à la buvette :

Muscat et kir pétillant : 1,50 € - Vin rouge ou rosé : 7 € la bouteille et 1,50 € le verre

Le verre de 25cl de bière : 2 € - Ricard/whisky : 2,50 €

Café : 1€

- Soft (Oasis, Orangina, Ice Tea, Coca-Cola): 1,50 €

Pour l'animation:

- Jeux traditionnels et jeux gonflables pour les enfants,
- Tir à la carabine avec lots :

Trois lots par catégories : hommes, femmes et enfants.

Valeur des lots : 40 € pour le 1er, 30 € pour le 2ème et 20 € pour le 3^{ème}, dans chacune des catégories.

7) ACQUISITION PARCELLE

Mme LEPRINCE, propriétaire de la longère au bord de la route Principale avec la servitude communale pour le piétonnier, souhaite faire une donation de sa propriété (maison et terrain) à la commune.

La donation est à étudier car il s'agit d'une maison inscrite au patrimoine identitaire.

Les conseillers ont plusieurs idées sur l'utilisation de ce bien : un chantier participatif, un jardin partagé, un local associatif, un verger conservatoire etc...

Après discussion, les conseillers décident d'attendre avant de prendre une décision. Il faut contacter les Bâtiments de France, peut être aussi la Maison du Parc, pour connaître les possibilités.

L'idéal serait un entretien en interne.

Un groupe de travail est créée afin d'étudier la question : Christophe COUSIN, René JOLY, Anne-Sophie ROHART, Laure PENIGUEL, Elodie LELEU et Arnaud ANSEL.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H30, le compte rendu a été publié le .

Rappel des délibérations examinées :

N° Objet de la délibération

- 1) Avenant bâtiment communal
- 2) Prêt bâtiment communal,
- 3) Décisions Modificatives 01,02 et 03
- 4) 14 juillet 2024